

**République Tunisienne**  
**Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord**  
**d'Association TUNISIE-UE (P3A)**  
**Projet : Renforcement des capacités des services de contrôle vétérinaire**

**Table des Matières**

---

1	Informations de base sur le programme / projet	3
	1.1 Programme	3
	1.2 Intitulé du projet	3
	1.3 Référence	3
	1.4 Secteur	4
	1.5 Pays bénéficiaire	3
	1.6 Objectif général du projet	3
	1.7 Objectifs spécifiques du projet	3
	1.8 Autres volets du projet (à part le jumelage)	4
2	Description du volet jumelage du projet	5
	2.1 Contexte et justification	5
	2.1.1 Législation et réglementation	6
	2.1.2 Structure et organisation des Services Vétérinaires Tunisiens	7
	2.1.3 Information et documentation	8
	2.1.4 Formation initiale, formation continue et remise à niveau	8
	2.1.5 Assistance technique	9
	2.1.6 Laboratoires	11
	2.2 Activités connexes	11
	2.3 Objectif général du projet	12
	2.4 Objectifs spécifiques du projet	12
	2.5 Activités indicatives	13
	2.6 Résultats minimums attendus	17
	2.7 Indicateurs de performance	19
3	Cadre institutionnel	22
	3.1 Apports	22
	3.1.1 Tâches du conseiller à long terme	22
	3.1.2 Durée de la mission du CRJ	24
	3.1.3 Profil du conseiller à long terme	24
	3.1.4 Tâches des expertises à court terme	24
	3.1.5 Profil des experts à court terme	24
	3.2 Institution responsable dans le pays bénéficiaire	36
	3.3 Homologues principaux	36

		2
	3.4 Contributions requises de l'institution responsable	36
4	Budget	37
5	Modalités de mise en œuvre	37
	5.1 Organisme de mise en œuvre	37
	5.2 L'UGP3A	38
	5.3 Comité de pilotage du projet	38
6	Calendrier de mise en œuvre	38
7	Environnement du projet	39
	7.1 Conditionnalité et coordination avec le projet global	39
	7.2 Degré de maturité du projet	39
	7.3 Durabilité	39
8	Conformité à l'Accord d'Association et au programme AAA	40
<b>Annexe</b>		
<hr/>		
	Matrice du cadre logique	42

## **1 Informations de base sur le programme / projet**

---

### **1.1 Programme**

---

Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association « P3A ».

### **1.2 Intitulé du projet**

---

Renforcement des capacités des services de contrôle vétérinaire.

### **1.3 Référence**

---

TU05 / AA/ HE08

### **1.4 Secteur**

---

Productions animales et transformation des produits d'origine animale.

### **1.5 Pays bénéficiaire**

---

République tunisienne.

### **1.6 Objectif général du projet**

---

Contribuer au développement du contrôle des animaux vivants et des produits d'origine animale en matière de santé et protection animales et d'hygiène publique vétérinaire et à l'adaptation des procédures et de la réglementation tunisiennes aux standards européens et internationaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de faciliter le commerce avec l'UE.

### **1.7 Objectifs spécifiques du projet**

---

Le projet vise à mettre à niveau les Services Vétérinaires et adapter la législation, l'organisation des services et leurs méthodes de travail aux conventions internationales, aux standards et aux acquis communautaires.

Le projet s'attache à :

- Doter les agents (Services Vétérinaires) chargés des contrôles et les opérateurs économiques d'un cadre légal actualisé en matière de santé animale et de sécurité alimentaire, adapté aux nouvelles exigences du commerce mondial et permettant le développement des relations avec l'UE.
- Proposer une organisation des Services Vétérinaires capable d'assurer la mise en œuvre de la réglementation et reconnue au niveau international.
- Permettre aux agents chargés des contrôles d'accéder aux informations techniques et de travailler avec méthodes fiables et connues des opérateurs nationaux comme des services et opérateurs des pays partenaires dans les échanges économiques.

- Permettre aux Services Vétérinaires de s'appuyer en permanence sur du personnel maîtrisant les techniques utilisées au niveau communautaire et international.
- Procurer l'assistance technique nécessaire dans les secteurs prioritaires.
- Contribuer au processus de renforcement et d'accréditation des laboratoires d'analyse et d'essais utilisés par les Services Vétérinaires.
- Accréditer le réseau de laboratoires tunisien et sa dotation d'équipements modernes d'analyse et d'essai permettant une reconnaissance nationale et internationale des résultats d'analyse.
- Contribuer au renforcement des moyens matériels des Services Vétérinaires

### **1.8 Autres volets du projet (à part le jumelage)**

---

Le projet P3A prévoit, en plus du volet jumelage, les composantes suivantes:

- Le renforcement de l'infrastructure de contrôle phytosanitaire et vétérinaire.  
Cette composante porte sur la mise à niveau de l'infrastructure de contrôle vétérinaire et phytosanitaire à travers le renforcement et l'accompagnement à l'accréditation d'une vingtaine de laboratoires d'analyse et d'essais dans le but d'améliorer la qualité et la fiabilité des analyses et d'atteindre la reconnaissance des rapports d'essais.

Trois grandes activités y seront conduites :

1. le diagnostic de l'organisation des laboratoires selon le référentiel ISO 17025 pour la préparation d'un plan d'action incluant les exigences organisationnelles et techniques.
  2. la mise en œuvre du plan d'action par l'organisation de la formation et l'assistance technique nécessaires pour permettre l'accès à la démarche d'accréditation.
  3. l'acquisition d'équipements d'analyse et d'essai complémentaires et de matériel d'étalonnage pour le calibrage des équipements.
- La contribution au renforcement des moyens des services Vétérinaires par :
    1. L'acquisition d'équipements informatiques permettant la coordination et la transmission des informations à distance et la participation aux réseaux communautaires et internationaux (système européen d'alerte rapide pour les aliments, système de notification des maladies, système de certification électronique aux postes d'inspection frontaliers,...)
    2. L'acquisition d'équipements permettant l'accomplissement des activités des services vétérinaires dans des conditions répondants aux exigences des normes internationales (appareils de thermo mesures, repérage cartographique GPS des établissements et des zones sous restrictions, matériel de prélèvement,...).
    3. L'acquisition d'équipements didactiques de soutien liés aux activités de formation continue et de remise à niveau au sein des services.

## 2 Description du volet jumelage du projet

---

### 2.1 Contexte et justification

---

Les productions animales jouent un grand rôle dans l'économie de la Tunisie.

Mais ces productions sont constamment précarisées par la présence endémique de maladies contagieuses des animaux et par l'absence de programme cohérent pour prévenir et lutter contre ces maladies.

Dans le domaine des aliments d'origine animale, quelques filières sont conformes aux normes européennes mais la plupart ne répondent pas aux exigences minimales de sécurité alimentaire pour la protection du consommateur. Les principaux facteurs qui affectent la salubrité de ces denrées tiennent aux conditions sanitaires des animaux domestiques et aux conditions hygiéniques de leurs manipulations.

Enfin, la notion de protection et de bien-être animal n'est connue que par une faible part de professionnels, ce qui a pour conséquences de constamment différer l'adoption de règles minimales dans ce domaine.

Les Services Vétérinaires Tunisiens, confrontés en permanence aux problèmes engendrés par la précarité de l'état sanitaire des animaux et par les conditions d'hygiène des produits, ne bénéficient malheureusement pas de toutes les ressources humaines ainsi que de tous les moyens techniques et de formation qui leur seraient nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche. L'organisation administrative actuelle de ces services réduit leur efficacité face à des conditions de terrain difficiles dominées par le manque de connaissances sanitaires et hygiéniques de la grande majorité des opérateurs.

Il convient donc :

- De lutter efficacement contre les maladies animales contagieuses lors de leur apparition sur le territoire national mais également de prévenir leur introduction en renforçant les barrières sanitaires de certaines frontières,
- D'éradiquer des zoonoses telles que les mycobactérioses et les brucelloses qui précarisent les filières « viande » et « lait » et font courir des risques sanitaires permanents aux populations,
- De maintenir et de renforcer les filières exportatrices « mollusques bivalves vivants », produits de la pêche », « produits avicoles » dont l'impact économique est réel,
- De faire progresser de nouvelles filières vers des conditions sanitaires et hygiéniques assurant la sécurité des consommateurs, et permettant d'améliorer leur potentiel d'exportation.

Considérant les besoins actuels de l'administration vétérinaire tunisienne et compte tenu des actions déjà entreprises dans ce domaine, six thèmes ont été privilégiés lors de la formulation des activités indicatives de ce projet de jumelage.

Il s'agit de :

- l'actualisation des dispositions législatives et réglementaires tunisiennes,

- la définition d'une nouvelle organisation des services chargés de l'application de la législation dans le domaine vétérinaire, tant au niveau central que dans les régions,
- la mise à disposition des agents de l'information relative à la réglementation (droit tunisien, communautaire et international) et de la documentation scientifique et technique nécessaire à leurs activités,
- l'élévation du niveau scientifique, technique et réglementaire des agents chargés de l'application de la législation vétérinaire par le l'amélioration des moyens de la formation initiale et de la formation continue et par une remise à niveau immédiate des personnels agissant dans les domaines sensibles,
- la mise en place ou l'amélioration des procédures de lutte contre les maladies et des procédures de contrôle des denrées alimentaires par le moyen d'une assistance technique
- le perfectionnement scientifique dans des techniques de pointe d'agents des laboratoires agissant pour le compte des Services vétérinaires.

### **2.1.1 Législation et réglementation :**

---

Il s'agit d'actualiser les dispositions législatives et réglementaires afin de les mettre aux normes européennes et internationales.

L'étude et l'évaluation de la législation tunisiennes actuelle ainsi que des différentes procédures qui permettent son adoption est un préalable à toute action. Les conventions internationales dont la Tunisie est signataire et ses accords bilatéraux en matière vétérinaires avec des pays partenaires économiques doivent également être étudiés.

La rédaction des propositions de textes législatifs complémentaires et celle des amendements doivent s'appuyer sur un schéma juridique approuvé par les services Vétérinaires et établi au préalable à partir de l'évaluation de la législation. La rédaction devra également tenir compte de l'exigence d'harmonisation des textes nationaux avec la réglementation européenne et de la mise en place progressive de son application sur le terrain.

Les thèmes couverts par cette composante sont les suivants :

- Santé et protection animales
- Hygiène publique vétérinaire
- Pharmacie vétérinaire, produits animaux non destinés à la consommation humaine et aliments pour animaux.

En matière d'hygiène publique vétérinaire, doit être établie une stratégie de progression des établissements basée sur trois niveaux :

- les établissements du premier niveau répondent à toutes les exigences de la réglementation européennes et internationales,
- les établissements du deuxième niveau bénéficient de mesures transitoires avant le passage au premier niveau avant une date butoir,
- les établissements du troisième niveau n'ont pas d'obligation de mise en conformité avec les exigences du premier niveau mais doivent cesser leur activité avant une date butoir.

Afin d'obtenir le plus large consensus possible, les projets de textes sont présentés à un éventail de responsables administratifs et de représentants des opérateurs concernés des organisations de consommateurs et des associations de protection animales.

A la fin de l'exercice, des tables de correspondance avec la réglementation vétérinaire européenne seront rédigées afin de permettre aux autorités tunisiennes d'effectuer un suivi de l'évolution de cette législation et de répondre de façon précise aux demandes formulées lors d'audits de leur services de contrôle par des instances internationales.

L'appui d'une administration d'un pays membre de l'UE chargée d'appliquer les mêmes objectifs permettra aux services tunisiens de bénéficier de son expérience pour la reprise de l'acquis communautaire, notamment en ce qui concerne la stratégie à adopter pour une application raisonnée des normes communautaires aux acteurs de chaque filière en tenant compte du niveau de chacun d'eux.

**L'objectif de cette composante est de doter les agents (Services Vétérinaires) chargés des contrôles et les opérateurs économiques d'un cadre légal actualisé en matière de santé animale et de sécurité alimentaire, adapté aux nouvelles exigences du commerce mondial et permettant le développement des relations avec l'UE.**

### **2.1.2 Structure et organisation des Services Vétérinaires Tunisiens**

Les Services Vétérinaires appartiennent au Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et se composent d'une Direction Générale (services centraux) de 20 vétérinaires et de 24 Centres Régionaux de Développement Agricole (CRDA) (services décentralisés) de 235 vétérinaires et d'environ 450 techniciens.

Différents rapports ont déjà souligné les insuffisances du système tunisien de contrôle dans le domaine des animaux vivants et des denrées d'origine animales, tenant autant à l'inadaptation des structures des organisations en charge de ces contrôles qu'à l'insuffisance des moyens humains et matériels mis en œuvre. Les Services Vétérinaires n'échappent malheureusement pas à cet état de fait mais, parce qu'ils interviennent dans la certification des exportations, ils doivent en permanence faire la preuve de leur efficacité pour être reconnus au niveau international. Une attention toute particulière doit donc leur être portée.

Il convient dans un premier temps de faire l'évaluation de leurs capacités et de leurs moyens actuels et d'identifier l'impact qu'ont d'autres services dans les contrôles vétérinaires. Cette évaluation doit notamment prendre en compte tant au niveau central que décentralisé les concepts d'évaluation et de gestion du risque et servira de base de travail pour l'élaboration d'une nouvelle organisation.

Il s'agit ensuite de proposer à titre d'information à la Direction Générale des Services Vétérinaires, aux cadres des CRDA et aux représentants du corps des inspecteurs et des ministères concernés ainsi qu'aux organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animales, les différentes sortes d'organisation des services Vétérinaires dans les Etats membres de l'Union européenne et ce par la tenue d'un séminaire.

Enfin, faisant suite au séminaire, un atelier de travail avec les mêmes participants doit permettre de finaliser la proposition de réorganisation avant sa présentation aux autorités concernées.

**L'objectif de cette composante est de proposer une organisation des Services Vétérinaires capable d'assurer la mise en œuvre de la réglementation (prévue par la composante législation) et reconnue au niveau international.**

### **2.1.3 Information et documentation**

---

L'information et la documentation tiennent maintenant une place importante dans le domaine professionnel et leur permanente évolution oblige à se doter de structures et d'outils adaptés à leur suivi.

Il s'agit de rendre accessibles et utilisables, directement par les agents, les informations actualisées sur la réglementation nationale, les normes et procédures internationales et communautaires relatives aux luttes contre les maladies animales et aux missions de contrôle des produits d'origine animale tant destinés à la consommation nationale qu'aux échanges internationaux. Une veille législative et réglementaire complète utilement le dispositif.

Certaines de ces informations pourraient également être accessibles par les organisations professionnelles et opérateurs pour faciliter le développement des activités.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les agents doivent disposer de la législation européenne et nationale ainsi que des documentations scientifiques et techniques relatives aux maladies animales et aux différents produits qu'ils sont amenés à contrôler, à faire analyser ou aux différentes procédures, méthodes ou techniques qu'ils sont appelés à conseiller aux opérateurs.

Les différents ateliers de travail, les missions d'étude et les stages de formation technique prévus pour la mise à niveau des personnels seront mis à profit pour la rédaction 'une partie de la documentation technique ciblée.

**L'objectif de cette composante est de permettre aux agents chargés des contrôles d'accéder aux informations techniques et de travailler avec des méthodes fiables et connues des opérateurs nationaux comme des services et opérateurs des pays partenaires dans les échanges économiques.**

### **2.1.4 Formation initiale, formation continue et remise à niveau**

---

La Tunisie veut se doter d'un ensemble réglementaire vétérinaire harmonisé avec l'acquis communautaire dans ce domaine. L'application de ces nouvelles règles doit s'appuyer sur un personnel formé aux techniques employées en matière de contrôle et d'inspection en cours dans l'Union Européenne.

Pour répondre à ce besoin de formation il est nécessaire d'agir d'une part au niveau de la formation initiale et de la formation continue afin d'assurer un système stable et durable d'acquisition de connaissances. D'autre part il faut immédiatement entreprendre une remise à niveau de l'ensemble des personnels des Services Vétérinaires afin de répondre au besoin



immédiat de connaissances techniques lors de la mise en application de la nouvelle réglementation.

Des expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle doivent dresser un état des lieux et déterminer les besoins des services vétérinaires (services centraux et décentralisés y compris les vétérinaires mandatés) en formation initiale, formation continue et remise à niveau. Un cadre général de formation initiale et de formation continue doit être proposé aux instances ministérielles ainsi qu'aux organismes de formation tels que l'Ecole Nationale Vétérinaire. Enfin un tableau de bord des remises à niveau doit être établi.

Les Services vétérinaires doivent utiliser l'opportunité des stages de perfectionnement dans l'Union Européenne pour former des formateurs dans le cadre de la formation continue. Afin d'accroître l'efficacité de cette stratégie, des binômes de formateurs seront constitués à partir du personnel de la Direction Générale et des services décentralisés. Un atelier dédié aux techniques de communication et de pédagogie complètera la formation des futurs « formateurs » qui s'achèvera par la tenue de séminaires qu'ils coanimeront avec les experts chargés de cette composante.

Enfin des ateliers et stages de remise à niveau doivent compléter l'ensemble des formations prévues par l'expertise initiale pour les personnels des Services vétérinaires.

**L'objectif de cette composante est de permettre aux Services Vétérinaires de s'appuyer en permanence sur du personnel maîtrisant les techniques utilisées au niveau communautaire et international**

### **2.1.5 Assistance technique**

---

Les Services Vétérinaires bénéficient d'ores et déjà d'assistance techniques dans certains secteurs du domaine vétérinaires. De plus les filières mollusques bivalves et produits de la pêche sont déjà bien en place et leurs produits sont admis à l'exportation vers l'union Européenne ; les prochaines activités à bénéficier du même régime devraient être celles du secteur avicole. Leur niveau sanitaire et hygiénique doit cependant se maintenir et s'étendre à d'autres produits afin de les amener progressivement à remplir les mêmes conditions de sécurité alimentaire. C'est pourquoi, une expertise des secteurs de l'activité de contrôle des services doit permettre de dresser un état des lieux et de déterminer les priorités et les besoins en assistance technique. Les secteurs ciblés par cette expertise sont les suivants :

- Santé animale :
- Protection et bien-être animal :
- Hygiène publique vétérinaire (Filières déjà agréées UE et autres filières)
- Conditions d'importation, contrôles aux frontières, exportation
- Conditions d'asepsie et de désinfection en milieu agricole, industriel et dans le domaine du transport des animaux vivants et des produits, conditions d'agrément des produits utilisés, produits non destinés à la consommation humaine et équarissage et traitement des cadavres et des matières à risque.

Tenant compte de cette expertise, une assistance technique est mise en œuvre sous la forme d'un accompagnement des services. Cependant certaines activités prioritaires sont d'ores et déjà identifiées. L'assistance technique devrait permettre de valider les besoins exprimés.

Thèmes identifiés d'assistance technique :

1. la lutte contre les principales maladies animales contagieuses et zoonose ainsi que la qualification des élevages,
2. l'établissement de plans d'urgences et l'organisation d'exercices d'alertes pour les principales maladies contagieuses,
3. la définition et la mise en place de procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zoonosaires pour les mollusques bivalves vivants (protocole d'échantillonnage, suivi documentaire, procédures de contrôle, etc.),
4. la généralisation des procédures de contrôle des produits de la pêche (y compris d'aquaculture) aux produits destinés au marché local,
5. la mise en place des procédures d'agrément de contrôle et d'inspection des établissements de la filière avicole ; la mise en place d'un plan de surveillance des salmonelles ; la sensibilisation des acteurs de la filière aux systèmes de traçabilité ; la rédaction de manuels de procédures correspondant et la sensibilisation à ces procédures,
6. l'évaluation du plan national de recherche des résidus et substances indésirables et son extension à d'autres produits,
7. l'assistance à l'organisation des filières viandes, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine conformément aux normes de sécurité alimentaires requises,
8. l'assistance à la mise en place de procédures de contrôles à l'importation et de certifications à l'exportation,
9. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément des produits et des méthodes d'asepsie et de désinfection utilisés en milieu agricole, industriel et dans le transport des animaux vivants et des produits,
10. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément et de contrôle pour l'utilisation des additifs et des compléments alimentaires en alimentation animale
11. l'assistance à la mise en place progressive des normes de protection et de bien être animale de l'Union Européenne.
12. produits non destinés à la consommation humaine et équarrissage et traitement des cadavres et des matières à risque

L'assistance à l'organisation des filières viandes, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine tiendra le plus grand compte de la stratégie de progression des établissements basée sur trois niveaux et décrite dans la composante relative à la législation.

**L'objectif de cette composante est de procurer l'assistance technique nécessaire dans les secteurs prioritaires et de développer les compétences des services vétérinaires dans la gestion des maladies animales, l'inspection des produits et des établissements et le contrôle aux frontières des animaux et des produits d'animaux**

### 2.1.6 Laboratoires

---

Pour remplir leurs missions de contrôle, les Services Vétérinaires utilisent les capacités de nombreuses unités d'analyse et d'essais appartenant à plusieurs laboratoires ou instituts. Le projet de jumelage s'attache à apporter des formations complémentaires au personnel de ces unités. Des missions d'expertise seront effectuées pour l'évaluation de la situation dans les laboratoires des disciplines cibles qui permettra de déterminer les « laboratoires nationaux de référence » et ceux de « routine ». Ces expertises d'évaluation tiendront compte des travaux d'extension des constructions prévus par le projet Banque Mondiale (§ 2.2) et le volet renforcement de l'infrastructure de contrôle phytosanitaire et vétérinaire (§ 1.7).

Les disciplines d'analyse cibles sont les suivantes :

- Santé animale, diagnostic des maladies bactériennes virales et parasitaires, y compris celles des mollusques bivalves:
- Microbiologie alimentaire et surveillance des zones de production des mollusques bivalves vivants (phytoplancton, biotoxines, bactériologie)
- Résidus pesticides, médicaments, métaux lourds
- Encéphalopathies spongiformes transmissibles (TSE)
- Alimentation animale : qualité des aliments

Des stages de perfectionnement seront organisés pour des binômes de scientifiques sur des techniques analytiques de pointe dans des laboratoires de l'union Européenne. La formation des personnels techniques des laboratoires sera assurée par la tenue en Tunisie d'ateliers de formation.

**L'objectif de cette composante est de contribuer au processus de renforcement et d'accréditation des laboratoires d'analyse et d'essais utilisés par les Services Vétérinaires.**

### 2.2 Activités connexes

---

Des réformes visant le renforcement du secteur de l'agriculture et axées sur l'amélioration de la compétitivité du secteur pour faire face à l'ouverture sur les marchés extérieurs et la libéralisation du marché intérieur ont été entreprises par le gouvernement tunisien depuis plusieurs années. Les réformes institutionnelles du secteur visent notamment le désengagement des services publics des activités concurrentielles et le développement d'un secteur professionnel organisé et performant.

Dans ce cadre un projet financé partiellement par un prêt de la Banque Mondiale a été initié en 2002 et pour 5 ans en vue du « renforcement général des services d'appui à l'agriculture ». Une composante de ce projet concerne la production et la santé animales. Elle préconise notamment :

- La mise en place d'un système d'identification national des animaux
- La promotion du secteur privé vétérinaire et la mise en place d'un système de mandat sanitaire

- La mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales
- Le développement des capacités de diagnostic et d'analyse de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie

Les activités du P3A (composante jumelage et les composantes renforcement de l'infrastructure de contrôle, et renforcement des moyens des services vétérinaires) ont été conçues de façon à venir compléter celles prévues par le projet sus indiqué et éviter tout double emploi éventuel :

- Le P3A apporte, à ce projet, des compléments en audit conseil et en équipements à certains laboratoires en vue de leur accréditation,
- Les expertises réalisées dans le cadre du jumelage et principalement celles prévues dans le secteur des laboratoires permettront aussi d'orienter les choix des investissements en équipements et en infrastructure à réaliser dans le cadre du projet BM,
- L'appui technique va permettre l'évaluation l'efficacité des dispositifs (mandat sanitaire et réseaux d'épidémiosurveillance) mis en place et leur cohérence avec les exigences européennes en matière de gestion de la santé animale. La révision des stratégies et réactualisation des programmes sera basée sur les connaissances et informations apportées par le réseau.
- La composante formation et perfectionnement du personnel prévue par le projet jumelage est assurée essentiellement par des fonctionnaires appartenant à des administrations de pays membres de l'UE. Le jumelage représente donc la seule ressource possible pour assurer ces formations et perfectionnements.

Il est cependant essentiel que le Conseiller Résident de Jumelage se concerte avec les parties chargés de la gestion des différents projets prévues (volet jumelage, volet renforcement de l'infrastructure et projet BM) afin d'en tirer les meilleurs résultats.

### **2.3 Objectif général du projet**

---

Contribuer au développement du contrôle des animaux vivants et des produits d'origine animale en matière de santé et protection animales et d'hygiène publique vétérinaire et à l'adaptation des procédures et de la réglementation tunisiennes aux standards européens et internationaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de faciliter le commerce avec l'UE.

### **2.4 Objectifs spécifiques du projet**

---

Les objectifs spécifiques du projet de jumelage sont :

#### **Composante A : Législation et réglementation.**

- Doter les agents (Services Vétérinaires) chargés des contrôles et les opérateurs économiques d'un cadre légal actualisé en matière de santé animale et de sécurité alimentaire, adapté aux nouvelles exigences du commerce mondial et permettant le développement des relations avec l'UE.

**Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires tunisiens.**

- Proposer une organisation des Services Vétérinaires capable d'assurer la mise en œuvre de la réglementation et reconnue au niveau international.

**Composante C : Information et documentation.**

- Permettre aux agents chargés des contrôles d'accéder aux informations techniques et de travailler avec des méthodes fiables et connues des opérateurs nationaux comme des services et opérateurs des pays partenaires dans les échanges économiques.

**Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau.**

- Permettre aux Services Vétérinaires de s'appuyer en permanence sur du personnel maîtrisant les techniques utilisées au niveau communautaire et international.

**Composante E : Assistance technique.**

- Procurer l'assistance technique nécessaire dans les secteurs prioritaires.

**Composante F : Laboratoires.**

- Contribuer au processus de renforcement et d'accréditation des laboratoires d'analyse et d'essais utilisés par les Services Vétérinaires.

**2.5 Activités indicatives**

---

**Composante A : Législation et réglementation.**

Il s'agit, selon des domaines cibles, d'évaluer, de mettre aux normes et d'actualiser la législation vétérinaire existante.

Domaines cibles :

1. Santé et protection animales,
2. Hygiène publique vétérinaire et
3. produits animaux non destinés à la consommation humaine
4. Conditions d'importation et d'exportation, contrôles aux frontières
5. Pharmacie vétérinaire,
6. Aliments pour animaux

Les activités suivantes seront mises en place:

- A.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des textes existants et la proposition d'une nouvelle réglementation.
- A.2. Assistance technique pour l'organisation de séminaires destinés à présenter la législation européenne et les nouveaux projets de textes.

**Composante B : Structure et Organisation des Services Vétérinaires Tunisiens.**

Il s'agit de proposer une réorganisation des Services Vétérinaires capable d'assurer la mise en œuvre de la réglementation et reconnue au niveau international par les moyens suivants :

- B.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des structures existantes des Services Vétérinaires en cohérence avec les référentiels internationaux.

- B.2. Assistance technique pour l'organisation d'un séminaire sur les différents modes d'organisation des services Vétérinaires dans les Etats membres de l'Union européenne.
- B.3. Assistance technique pour l'organisation d'un atelier de travail pour présenter la proposition de réorganisation des Services Vétérinaires.

### **Composante C : Information et documentation**

Il s'agit d'appuyer le ministère à établir un service de documentation opérationnel pour permettre aux agents chargés des contrôles d'accéder aux supports documentaires techniques et de travailler avec des méthodes fiables en mettant en œuvre les moyens suivants :

- C.1. Assistance technique pour l'étude de l'existant et des besoins des différents services en matière d'information et de documentation.
- C.2. Organisation d'une mission d'étude pour deux cadres tunisiens auprès d'organismes européens sur l'organisation, la gestion et la mise à disposition des informations et documentations liées aux questions vétérinaires.
- C.3. Assistance technique pour l'élaboration, la collecte et le traitement des informations et documents nécessaires aux activités des services concernés.
- C.4. Organisation d'ateliers de travail de sensibilisation à la documentation et à l'information des différents cadres et agents (vétérinaires et techniciens) et opérateurs/producteurs.
- C.5. Assistance technique pour la rédaction et la collecte des supports documentaires.
- C.6. Assistance technique pour le développement du système de gestion informatisé de la documentation et de l'information.

Le matériel de formation et d'information récupéré lors des contacts et des visites organisées des cadres tunisiens dans l'Union européenne ainsi que celui utilisé par les experts européens (assistance technique et formation) dans les différentes composantes du jumelage sera collecté sous la supervision du CRJ et sera versé au « fonds documentaire tunisien » dans le cadre de la présente composante.

### **Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau.**

Il s'agit d'améliorer durablement les compétences des services vétérinaires en leur permettant de s'appuyer sur du personnel maîtrisant les techniques utilisées au niveau communautaire et international dans des domaines cibles par des propositions d'amélioration de la formation initiale, par la mise en place d'un système de formation continue et par la remise à niveau des compétences existantes:

1. Santé animale : lutte contre les maladies contagieuses et des zoonoses, leur diagnostic, leur notification et leur éradication, qualification des exploitations et des zones, contrôle des mouvements d'animaux et certification vétérinaire,
2. Protection et bien-être animal : pendant le transport, au moment de l'abattage, dans les élevages, des poules pondeuses, des veaux, des porcs, des animaux de laboratoires, des animaux de cirque et de zoo

3. Hygiène publique vétérinaire :
  - Filières déjà agréées UE : Viande de volaille, mollusques bivalves, produits de la pêche
  - Autres filières viandes, lait, miel, produits animaux transformés destinés à la consommation humaine, autres produits
4. Conditions d'importation, contrôles aux frontières, exportation

Les moyens suivants seront mis en oeuvre :

- D.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle, élaboration d'un état des lieux et détermination des besoins en formation.
- D.2. Organisation de stages pratiques pour les formateurs dans l'Etat Membre.
- D.3. Organisation d'un stage en Tunisie destiné à la formation des formateurs aux pratiques de la formation des personnels.
- D.4. Organisation d'ateliers de formation des techniciens en Tunisie en co-animation avec les formateurs.
- D.5. Organisation, d'ateliers de formation pour les personnels des services vétérinaires (vétérinaires et techniciens).

### **Composante E : Assistance technique.**

Il s'agit d'apporter un soutien au développement du niveau sanitaire et hygiénique des animaux vivants et des produits d'origine animale ainsi qu'au bien-être animal par une assistance technique importante dans les secteurs prioritaires. Les expertises préalables serviront pour identifier les besoins, établir les priorités et assigner des objectifs aux activités d'assistance qui s'en suivent. Les thèmes suivants pourront entre autres être pris en considération :

1. la lutte contre les principales maladies animales contagieuses et zoonose ainsi que la qualification des élevages
2. l'établissement de plans d'urgences et l'organisation d'exercices d'alertes pour les principales maladies contagieuses
3. la définition et la mise en place de procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zosanitaires pour les mollusques bivalves (protocole d'échantillonnage, suivi documentaire, procédures de contrôle, etc.)
4. l'étude des moyens nécessaires à la généralisation des procédures de contrôle des produits de la pêche (y compris d'aquaculture) aux produits destinés au marché local.
5. la mise en place des procédures d'agrément de contrôle et d'inspection des établissements de la filière avicole ; la mise en place d'un plan de surveillance des salmonelles ; la sensibilisation des acteurs de la filière aux systèmes de traçabilité ; la rédaction de manuels de procédures correspondant et la sensibilisation à ces procédures
6. l'évaluation du plan national de recherche des résidus et substances indésirables et son extension à d'autres produits
7. l'assistance à l'organisation des filières viandes, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine conformément aux normes de sécurité alimentaires requises

8. l'assistance à la mise en place de procédures de contrôles à l'importation et de certifications à l'exportation
9. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément des produits et des méthodes d'asepsie et de désinfection utilisés en milieu agricole, industriel et dans le transport des animaux vivants et des produits.
10. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément et de contrôle pour l'utilisation des additifs et des compléments alimentaires en alimentation animale
11. l'assistance à la mise en place progressive des normes de protection et de bien être animale de l'Union Européenne.
12. produits non destinés à la consommation humaine et équarrissage et traitement des cadavres et des matières à risque

Les moyens d'appui développés seront les suivants :

- E.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle pour dresser un état des lieux et déterminer les priorités et les besoins en assistance technique.
- E.2. Mise en oeuvre de l'assistance technique sous la forme d'un accompagnement des services dans les activités prioritaires identifiées en E.1.

### **Composante F : Laboratoires**

Il s'agit de compléter, par le volet formation scientifique et technique le savoir faire des personnels des laboratoires utilisées par les Services Vétérinaires afin de les rendre pleinement opérationnels et de préparer certaines unités d'analyse à la candidature d'accréditation. Les Disciplines d'analyse cibles sont les suivantes :

1. Santé animale, diagnostic des maladies bactériennes virales et parasitaires, y compris celles des mollusques bivalves:
2. Microbiologie alimentaire et surveillance des zones de production des mollusques bivalves (phyto plancton, biotoxines, bactériologie)
3. Résidus pesticides, médicaments, métaux lourds
4. Encéphalopathies spongiformes transmissibles (TSE)
5. Alimentation animale : qualité des aliments

Les moyens suivants seront développés :

- F.1. Réalisation d'expertises de cinq disciplines cibles pour dresser un état des lieux et déterminer les besoins en équipements complémentaires et en formation et perfectionnement des personnels.
- F.2. Stages de perfectionnement pour des scientifiques tunisiens sur des techniques analytiques de pointe dans des laboratoires européens.
- F.3. Organisation de 10 stages pratiques en Tunisie pour les personnels techniques des laboratoires.



## 2.6 Résultats minimums attendus

---

### **Composante A : Législation et réglementation:**

1. La comparaison est établie entre la législation tunisienne et européenne ainsi que l'inventaire des compléments nécessaires.
2. Un schéma juridique est préparé.
3. les projets de textes nécessaires sont rédigés et finalisés
4. Des tables de correspondance de la nouvelle législation avec celle de l'Union Européenne sont préparées
5. Les cadres de l'administration et les professionnels sont informés des dispositions de la législation européenne et des projets de textes pour la législation tunisienne.

### **Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires tunisiens:**

1. Une évaluation de l'organisation, du rôle et des moyens mis en œuvre par les services Vétérinaires (services centraux, décentralisés, corps des inspecteurs) réalisée.
2. Une proposition de réorganisation de l'ensemble des Services Vétérinaires (services centraux, décentralisés, corps des inspecteurs) est élaborée.
3. Les cadres de l'administration et les professionnels sont informés des différentes sortes d'organisations dans l'Union Européenne et de la proposition d'organisation.

### **Composante C : Information et documentation :**

1. Le Ministère dispose de l'étude de l'existant et des besoins des différents services impliqués dans les contrôles vétérinaires en matière d'information et de documentation.
2. Une cellule de veille est mise en place ; ses membres sont informés sur les pratiques européennes dans ce domaine.
3. Un tableau de bord de développement et d'utilisation des supports d'information et de la documentation et un plan pour la collecte et le traitement de ces informations sont élaborés.
4. Les informations et documentations générales sont collectées à la suite des missions des cadres en Europe et sont remises à la cellule de veille.
5. Les manuels et procédures sont rédigés et remis à la cellule de veille suite aux activités d'assistance technique, de formation et de perfectionnement.
6. Le personnel des services maîtrise l'exploitation de l'information et la documentation mises à disposition.
7. Le système d'informations techniques est informatisé, opérationnel et accessible aux agents des services de la qualité et de la santé végétale.

### **Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau :**

1. Un état des lieux en matière de formation initiale, de formation continue et de remise à niveau est réalisé.
2. Un cadre général de formation initiale et de formation continue est fourni au ministère.
3. Un tableau de bord de remise à niveau de l'ensemble du personnel des Services Vétérinaires est élaboré.
4. 20 formateurs maîtrisent les techniques de formation.
5. 20 formateurs maîtrisent les aspects techniques et organisationnels liés à leur spécialité.
6. 20 formateurs initiés à l'animation de séminaires de formation.
7. Les cadres et les agents des Services Vétérinaires maîtrisent les procédures et les techniques utilisées au niveau communautaire et international.

### **Composante E : Assistance technique :**

1. Un état des lieux des secteurs d'activité des services vétérinaires est réalisé et la liste des priorités est établie<sup>1</sup>.
2. Diminution des foyers de maladies contagieuses et du taux de prévalence des zoonoses ; les cheptels du « secteur organisé » sont qualifiés<sup>1</sup>.
3. Les plans d'urgence sont établis<sup>1</sup>.
4. Les principaux acteurs concernés ont participé à l'exercice d'alerte et en maîtrisent les différentes phases<sup>1</sup>.
5. Des procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zoonosaires pour les mollusques bivalves vivants sont définies et mis en place<sup>1</sup>.
6. Des procédures de contrôles des produits de la pêche (y compris d'aquaculture) destinés au marché local sont élaborées ; des contrôles sont effectués sur des marchés cibles<sup>1</sup>.
7. Les procédures d'agrément et de contrôle des établissements de la filière avicole sont mis en place<sup>1</sup>.
8. Un plan de surveillance des salmonelles dans les élevages avicoles est mis en place<sup>1</sup>.
9. Le plan national de recherche des résidus et substances indésirables est actualisé et étendu à l'ensemble des produits alimentaires d'origine animale<sup>1</sup>.
10. L'organisation des filières viande, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine est améliorée<sup>1</sup>.
11. Les procédures de contrôle à l'importation et de certification à l'exportation sont en place<sup>1</sup>.
12. Les produits et les méthodes d'asepsie et de désinfection en milieu agricole, industriel de l'agro-alimentaire et dans le transport des animaux vivants et des produits sont agréés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> : Lorsque l'activité est retenue en E.1

13. Les additifs et les compléments alimentaires pour l'alimentation animale sont agréés et les contrôles de leur utilisation sont mis en place<sup>1</sup>.
14. Une stratégie de mise en place des normes de protection et de bien être animale est définie et appliquée progressivement<sup>1</sup>.
15. Des recommandations concernant les produits non destinés à la consommation humaine et l'équarrissage et le traitement des cadavres et des matières à risque sont établies.<sup>1</sup>
16. Les manuels de bonnes pratiques sont rédigés.<sup>1</sup>

#### **Composante F : Laboratoires :**

1. Le ministère dispose de plans d'organisation et de développement des laboratoires pour cinq disciplines d'analyse.
2. Le ministère dispose de plans de formation et de perfectionnement des personnels des laboratoires.
3. Les dix scientifiques sont formés sur des techniques de pointe en matière d'analyses et de détermination.
4. Le personnel technique des différents laboratoires est formé sur les méthodes liées à la discipline d'analyse et sont initiés aux procédures et aux bonnes pratiques à mettre en place.

### **2.7 Indicateurs de performance**

---

#### **Composante A : Législation et réglementation:**

- ✓ Rapport d'inventaire de la législation, tableaux comparatifs incluant les compléments nécessaires disponibles
- ✓ Schéma juridique disponible
- ✓ projet de textes nécessaires rédigés avant séminaire
- ✓ projets de textes nécessaires finalisés après séminaire
- ✓ Table de correspondance des réglementations européenne et tunisienne disponibles
- ✓ Au moins 30 cadres des ministères concernés et des opérateurs par séminaire familiarisés avec la législation européenne et les projets de textes pour la législation tunisienne.

#### **Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires Tunisiens:**

- ✓ Un état des lieux de l'organisation, du rôle et des moyens mis en œuvre est dressé
- ✓ Un inventaire des déficits à combler pour atteindre l'objectif est réalisé
- ✓ Une proposition de réorganisation des Services vétérinaires dans leur ensemble présentée avant l'atelier de travail
- ✓ La proposition de réorganisation des Services vétérinaires finalisée après l'atelier de travail
- ✓ Au moins 50 cadres des ministères concernés et des opérateurs par séminaire familiarisés avec les modes d'organisation des Services Vétérinaires de l'Union Européenne
- ✓ Au moins 30 responsables consultés sur la proposition d'organisation.

---

<sup>1</sup> Lorsque l'activité est retenue en E.1

**Composante C : Information et documentation :**

- ✓ Plan stratégique d'organisation et de développement de l'utilisation de l'information disponible
- ✓ Structure fonctionnelle.
- ✓ Deux cadres informés sur les techniques de veille
- ✓ Tableau de bord disponible.
- ✓ Liste des documents et de leurs sources disponibles à la cellule.
- ✓ Manuels et procédures rédigés et disponibles à la cellule.
- ✓ Au moins 50 agents sensibilisés et formés.
- ✓ Système d'information opérationnel

**Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau :**

- ✓ Un état des lieux de la formation des agents et un inventaire des compléments à apporter disponibles
- ✓ Un cadre général de formation initiale et de formation continue disponible
- ✓ Un tableau de bord de remise à niveau disponible
- ✓ 20 personnes futurs formateurs formés
- ✓ 20 personnes formées sur les méthodes et procédures européennes dans leur spécialité
- ✓ Au moins 100 personnes (vétérinaires et techniciens) formés par les formateurs tunisiens
- ✓ Au moins 50 personnes (vétérinaires et techniciens) formés

**Composante E : Assistance technique :**

- ✓ Etat des lieux et liste des priorités avec fixation des objectifs, disponibles
- ✓ Diminution d'au moins 10% par an pour « rage » et « blue tongue ».<sup>2</sup>
- ✓ 50 cheptels qualifiés « tuberculose », « brucellose » par an.<sup>2</sup>
- ✓ Plans d'urgence disponibles pour au moins trois maladies par an.<sup>2</sup>
- ✓ Au moins un exercice par an effectué.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les contrôles nécessaires effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les contrôles effectués sur les marchés cibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les contrôles nécessaires effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Au moins 3 établissements agréés UE.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les contrôles nécessaires effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Les contrôles nécessaires effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Les établissements recensés.<sup>2</sup>
- ✓ Les normes de sécurité alimentaires définies pour l'ensemble des opérateurs.<sup>2</sup>
- ✓ Manuels de procédures de contrôle à l'importation et manuels de procédures de certification à l'exportation disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Nombre de contrôle effectués.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Lorsque l'activité est retenue en E.1

- ✓ Nombre de certificats délivrés.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Nombres d'agrément effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Les procédures définies et les documents utiles disponibles.<sup>2</sup>
- ✓ Nombres d'agrément effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Nombres de contrôles effectués.<sup>2</sup>
- ✓ Document définissant la stratégie disponible.<sup>2</sup>
- ✓ Activités de mise en œuvre de la stratégie réalisées.<sup>2</sup>
- ✓ Document précisant les recommandations disponible.<sup>2</sup>
- ✓ Manuels de bonnes pratiques disponibles.<sup>2</sup>

**Composante F : Laboratoires :**

- ✓ Cinq plans d'organisation et de développement disponibles
- ✓ Des plans de formation et de perfectionnement du personnel des laboratoires disponibles
- ✓ Dix scientifiques formés sur des techniques de pointe en UE
- ✓ Au moins 50 techniciens et agents de laboratoires formés

---

<sup>2</sup> Lorsque l'activité est retenue en E.1

### 3 Cadre institutionnel

---

Le présent projet de jumelage est réalisé dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association « P3A » qui est un programme convenu entre le Gouvernement tunisien et l'Union européenne en vue de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord d'association dans tous ses volets : économiques, sociaux, commerciaux et de service.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités aux niveaux organisationnel et humain e l'administration centrale, des laboratoires et des services décentralisés en charge de la qualité et de la santé végétale. Différents instruments de coopération à savoir, l'expertise publique (jumelage institutionnel traditionnel), les missions d'études et les perfectionnements dans des pays de l'Union européenne et la formation in situ des techniciens.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission européenne et le Ministère du Développement et de Coopération Internationale « MDCI », coordonnateur national des projets financés dans le cadre MEDA.

La gestion de ce programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la responsabilité du Responsable National du Programme « RNP », haut cadre du MDCI et dirigée par un directeur.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrologiques (Direction Générale des Services Vétérinaires) est le bénéficiaire du présent projet de jumelage.

#### 3.1 Apports

---

##### 3.1.1 Tâches du conseiller à long terme

---

#### Dans le cadre du projet de jumelage :

- **Gestion du projet**

Le Conseiller Résident de Jumelage « CRJ » est recruté pendant deux ans pour assister le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrologiques dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à travailler au quotidien avec le personnel du Ministère pour mettre le projet en œuvre et coordonner les différentes interventions d'experts lors des études de la situation existante et durant les activités d'assistance et de formation (ateliers et stages pratiques). Il aura à assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec les responsables des différentes unités concernées, les experts chargés de l'assistance Technique Publique (ATP) ainsi qu'avec le, point focal du Ministère.

- **Expertise particulière**

Le CRJ réalisera lui-même les activités relatives à :

- Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des structures existantes des Services Vétérinaires au niveau central (Direction Générale des Services Vétérinaires) et

décentralisé (CRDA) incluant les vétérinaires mandatés et du corps des inspecteurs ; rédaction d'une proposition de réorganisation des services centraux et décentralisés et du corps des inspecteurs en cohérence avec les référentiels internationaux.

- Assistance technique pour l'organisation d'un séminaire sur les différentes sortes d'organisation des services Vétérinaires dans les Etats membres de l'Union européenne avec la participation d'une part, des cadres des Services Vétérinaires et des Ministères concernés et d'autre part des organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animales.
- Assistance technique pour l'organisation d'un atelier de travail avec la participation d'une part des cadres des Services Vétérinaires et des Ministères concernés et d'autre part des organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animales. L'atelier servira pour présenter la proposition d'organisation des Services vétérinaires.
  - **Supervision, coordination et assistance**
- Certaines activités seront réalisées par des experts CMT en étroite collaboration avec le CRJ et sous sa supervision ; il s'agit de toutes les missions d'expertise relatives au programme de formation et d'assistance technique. Le rôle du CRJ est d'assurer une étroite coordination entre ces deux types d'actions afin de leur conférer toute l'efficacité requise.
- Coordination des efforts nécessaires pour la constitution du fond documentaire technique, la mise en place de la cellule veille et le développement du système de gestion des informations. En effet les activités de formation dans l'Etat Membre et en Tunisie et celles d'assistance technique, doivent être à l'origine d'un fonds documentaire technique exploitable par la Tunisie.

#### **Dans le cadre des autres volets du projet (à part le jumelage) :**

Le CRJ apportera un soutien aux homologues principaux au sein du Ministère en matière de rédaction des termes de référence et de préparation des dossiers d'appel d'offres puis en matière de coordination et de supervision de l'exécution des travaux relatifs au renforcement des moyens des Services Vétérinaires (cf. §1.7 : autres volets du projets à part le jumelage).

Le renforcement de l'infrastructure de contrôle fait intervenir d'une part une composante hors jumelage pour la préparation des laboratoires à l'accréditation et d'autre part un autre projet BM pour le financement des extensions de bâtiments et l'acquisition d'équipements lourds des laboratoires de l'IRVT (cf. §2.2 : activités connexes). Dans ce cadre, le rôle du CRJ est central pour la concertation et la coordination au niveau des différents projets prévues. Cette activité permettra de disposer de laboratoires équipés avec du matériel moderne indispensable pour le bon déroulement des formations prévues *in situ* et dans les conditions tunisiennes.

### **3.1.2** Durée de la mission du CRJ

---

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

### **3.1.3** Profil du conseiller à long terme

---

Diplôme : vétérinaire ou diplôme de l'enseignement supérieur équivalent

Expérience d'au moins 15 ans dans le domaine vétérinaire,

- ayant occupé des postes de responsabilité en administration centrale et décentralisée dans un Etat Membre,
- ayant une bonne connaissance de la législation vétérinaire européenne
- ayant une expérience en matière d'audit des services (de préférence au niveau international),
- ayant une expérience de l'analyse de risques dans le domaine vétérinaire,
- Une expérience antérieure dans le cadre d'un projet de jumelage ou d'un projet similaire sera appréciée ;
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française écrite, orale et parlée.

### **3.1.4** Tâches des expertises à court terme

---

(Voir tableau ci-dessous)

### **3.1.5** Profil des experts à court terme

---

(Voir tableau ci-dessous)



Tableau des experts court et moyen terme

Activités indicatives	Tâches des experts	Profil des experts
<b>A/ Législation et réglementation:</b>		
<p>A.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des textes existants et la proposition d'une nouvelle réglementation.</p> <p>Domaines cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Santé et protection animales,</li> <li>2. Hygiène publique vétérinaire et</li> <li>3. produits animaux non destinés à la consommation humaine</li> <li>4. Conditions d'importation et d'exportation, contrôles aux frontières</li> <li>5. Pharmacie vétérinaire,</li> <li>6. Aliments pour animaux.</li> </ol>	<p>Trois experts auront pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude et évaluation des textes tunisiens et des procédures d'adoption de la législation,</li> <li>✓ Relations avec les conventions internationales, et agréments bilatéraux en matière vétérinaire avec les pays partenaires économiques</li> <li>✓ Etablissement d'un tableau comparatif avec la législation européenne</li> <li>✓ Etablissement d'un schéma juridique</li> <li>✓ Rédaction des propositions de textes législatifs complémentaires et d'amendements.</li> <li>✓ Rédaction des tables de correspondance</li> <li>✓ Finalisation des projets de textes compte tenu de l'activité A.2.</li> </ul>	<p>Trois experts couvrant les différents domaines de la législation vétérinaire européenne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaires ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans les domaines cibles choisis,</li> <li>✓ Expérience souhaitable en matière d'évaluation et d'audit des réglementations selon les critères européens,</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
<p>A.2. Assistance technique pour l'organisation de séminaires destinés à présenter la législation européenne et les nouveaux projets de textes.</p> <p>Sont présents à ces séminaires: D'une part les cadres des ministères concernés, d'autre part les organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animale.</p>	<p>Trois experts préparent et animent des séminaires (deux séminaires chacun) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présenter la législation européenne</li> <li>✓ Présenter l'état de la situation tunisienne par rapport aux dispositions internationales et communautaires</li> <li>✓ Présenter le schéma juridique comparatif,</li> <li>✓ Discuter les propositions de textes dans chaque domaine,</li> </ul> <p>Les trois experts procéderont ensuite à la finalisation des propositions et des tables de correspondance après la tenue des séminaires.</p>	<p>Les mêmes experts chargés de l'activité A.1.</p>
<p><b>Note 1 :</b> L'Etat Membre peut proposer deux experts si leurs profils couvrent l'ensemble des domaines cibles choisis.</p>		

### B/Structure et Organisation des Services Vétérinaires Tunisiens

Parallèlement à l'assistance technique développée pour l'ajustement de la législation et de la réglementation tunisienne à la législation européenne et en tenant compte de ces ajustements, les services vétérinaires tunisiens feront l'objet d'une étude d'évaluation en vue de leur réorganisation.

B.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des structures existantes des Services Vétérinaires en cohérence avec les référentiels internationaux.

Le CRJ aura pour tâche l'étude et l'évaluation des structures existantes des Services Vétérinaires centralisés et décentralisés (CRDA) incluant les vétérinaires mandatés, et du corps des inspecteurs dans un contexte de « sécurité sanitaire et alimentaire » prenant en compte l'évaluation et la gestion des risques.

Seront étudiés et évalués :

- ✓ le concept d'«Autorité Compétente» ;
- ✓ l'efficacité en matière de gestion, de planification des projets et d'élaboration de politiques sanitaires et hygiéniques ;
- ✓ l'efficacité de la « chaîne de commande » du sommet à base et de la transmission des informations;
- ✓ les moyens mis en place (avec inventaire des besoins) notamment en ce qui concerne :
  - Les ressources humaines, leurs compétences et leur formation,
  - Les bâtiments, équipements et services,
  - Les moyens financiers et leurs origines ;
- ✓ les relations avec la profession vétérinaire et les organisations professionnelles
- ✓ les moyens de diagnostic et d'analyses (inventaire des besoins éventuels) notamment en ce qui concerne l'accréditation des laboratoires et la notion de laboratoire national de référence (en liaison avec la composante F1)

Le CRJ procèdera:

- ✓ A la rédaction d'une proposition de réorganisation des Services centraux et décentralisés et du corps des inspecteurs
- ✓ A la finalisation de cette proposition de réorganisation compte tenu de l'activité B.3.

Le CRJ

<p>B.2. Assistance technique pour l'organisation d'un séminaire sur les différents modes d'organisation des services Vétérinaires dans les Etats membres de l'Union européenne.</p> <p>Sont présents à ce séminaire: D'une part les cadres des ministères concernés, d'autre part les organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animale.</p>	<p>Le CRJ prépare le séminaire dans lequel pourront être prévues 2 à 3 interventions sur les différentes modes d'organisation des Services Vétérinaires dans l'Union européenne en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Leur rôle dans le concept de « sécurité sanitaire et alimentaire » ;</li> <li>✓ Les moyens mis à leur disposition pour le contrôle et l'inspection y compris aux frontières.</li> </ul>	<p>Le CRJ et 2 à 3 intervenants maîtrisant la connaissance de systèmes d'organisation différents dans les Etats Membres de l'Union Européenne.</p> <p><b>Note 2 :</b> les intervenants peuvent provenir d'Etats Membres autres que l'Etat membre principal</p>
<p>B.3. Assistance technique pour l'organisation d'un atelier de travail pour présenter la proposition de réorganisation des Services Vétérinaires.</p> <p>Sont présents à cet atelier de travail: D'une part les cadres des ministères concernés, d'autre part les organisations et syndicats professionnels représentant les opérateurs, les consommateurs et les associations de protection animale.</p>	<p>Le CRJ prépare et anime l'atelier de travail pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ présenter l'état de l'organisation tunisienne par rapport aux dispositions internationales et communautaires en fonction de l'évaluation réalisée ;</li> <li>✓ discuter la proposition de réorganisation des Services centraux et décentralisés et du corps des inspecteurs</li> </ul> <p>Finalisation de la proposition d'organisation des services centraux et décentralisés et du corps des inspecteurs compte tenu des résultats de l'atelier de travail</p>	<p>Le CRJ</p>

<b>C/ Information et documentation :</b>		
C.1. Assistance technique pour l'étude de l'existant et des besoins des différents services en matière d'information et de documentation.	<p>L'expert aura pour tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'examiner les pratiques en matière d'information et de documentation disponibles dans les services centraux et décentralisés,</li> <li>✓ de dresser un inventaire exhaustif par discipline des informations et documents pertinents nécessaires aux différents services,</li> <li>✓ d'élaborer un plan d'action de développement d'un serveur central informatisé de documentation technique et d'information pour les Services Vétérinaires et éventuellement les opérateurs. (organisation, moyens, méthodes, coordination, coûts...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou documentaliste ou diplôme équivalent :</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans en matière de documentation dans le domaine vétérinaire,</li> <li>✓ Bonne connaissance des outils de documentation informatiques</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
C.3. Assistance technique pour l'élaboration la collecte et le traitement des informations et documents nécessaires aux activités des services concernés.	<p>L'expert aura pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'établir une classification des informations et des documents</li> <li>✓ de définir les modalités d'élaboration et/ou de collecte et les sources</li> <li>✓ de définir le rôle de la cellule de veille et des autres intervenants dans la gestion de l'information et de la documentation</li> <li>✓ proposer un plan opérationnel de collecte et de traitement des informations</li> <li>✓ assister la cellule de veille à collecter, traiter, indexer, diffuser, archiver... les documents</li> <li>✓ assister la cellule à la réalisation d'un travail de veille (sources pertinentes, BD spécialisées, recherche,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou documentaliste ou diplôme équivalent,</li> <li>✓ Expérience : minimum 8 ans en matière de documentation dans le domaine vétérinaire</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
C.4. Organisation d'ateliers de travail de sensibilisation à la documentation et à l'information des différents cadres et agents (vétérinaires et techniciens) et opérateurs/producteurs.	Les experts auront pour tâche d'organiser et d'animer trois ateliers (un à Tunis et deux en région) d'initiation à l'utilisation du système documentaire au profit des personnels.	2 experts de préférence les experts C.1 et C.3 ou experts d'expertise équivalente.

<p>C.5. Assistance technique pour la rédaction et la collecte des supports documentaires.</p>	<p>Le CRJ coordonnera avec les responsables des services d'une part et les experts d'assistance et animateurs de formation d'autres part.:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le rassemblement des informations et manuels de procédure collectés lors des missions d'étude réalisées par les cadres du ministère en Europe,</li> <li>✓ la rédaction des manuels et documents suite aux activités d'assistance technique, de formation et de perfectionnement en Tunisie.</li> </ul>	<p>Le CRJ</p>
<p>C.6. Assistance technique pour le développement du système de gestion informatisé de la documentation et de l'information.</p>	<p>L'expert effectuera une série de missions visant au développement d'un système centralisé de gestion électronique des supports d'information et documents techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ évaluer l'infrastructure informatique de support</li> <li>✓ proposer une solution intégrée</li> <li>✓ développer le système de gestion de la documentation technique</li> <li>✓ intégrer les informations et assister la cellule veille et les services informatiques concernés pendant la phase de démarrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informaticien ou équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans en matière de développement de système de gestion documentaire, d'intranet et d'outils similaires</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p><b>Note 3 :</b> L'expert agira en concertation avec l'expert C.1</p>

D/ Formation initiale, formation continue et remise à niveau		
<p>D.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle, élaboration d'un état des lieux et détermination des besoins en formation.</p> <p>Domaines cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Santé animale : lutte contre les maladies contagieuses et des zoonoses, leur diagnostic leur notification et leur éradication, qualification des exploitations et des zones, contrôle des mouvements d'animaux et certification vétérinaire,</li> <li>2. Protection et bien-être animal : pendant le transport, au moment de l'abattage, dans les élevages, des poules pondeuses, des veaux, des porcs, des animaux de laboratoires, des animaux de cirque et de zoo</li> <li>3. Hygiène publique vétérinaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Filières déjà agréées UE : Viande de volaille, mollusques bivalves, produits de la pêche</li> <li>✓ Autres filières viandes, lait, miel, produits animaux transformés destinés à la consommation humaine, autres produits</li> </ul> </li> <li>4. Conditions d'importation, contrôles aux frontières, exportation</li> </ol>	<p>Quatre experts auront pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'évaluer les besoins des Services Vétérinaires (services centraux et décentralisés y compris les vétérinaires mandatés) en formation initiale, formation continue et remise à niveau dans chacun des domaines cibles ;</li> <li>✓ de rédiger d'une proposition de cadre général de formation initiale et de formation continue ainsi que d'un tableau de bord de remises à niveau.</li> </ul>	<p>Quatre experts couvrant les domaines cibles ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans les domaines cibles,</li> <li>✓ Expérience en matière de définition des besoins de formation,</li> <li>✓ Ayant déjà réalisé des actions de formation,</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
<p><b>Formation des formateurs Activités D.2, D.3, D.4.</b> (10 binômes). Cette formation débutera après la désignation par les Services Vétérinaires des formateurs dans les domaines cibles. Chaque binôme se composera d'une personne au niveau de l'administration centrale et d'une personne au niveau régional spécialisées dans le domaine en question.</p>		
<p>D.2. Organisation de stages pratiques pour les formateurs dans l'Etat Membre.</p> <p>L'Etat Membre mettra des experts à la disposition des formateurs pour leur encadrement.</p>	<p>Les experts auront pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La préparation du programme de formation ;</li> <li>✓ L'organisation des visites d'étude ;</li> <li>✓ La préparation de la documentation ;</li> <li>✓ L'encadrement et la formation des formateurs.</li> </ul> <p>Les stages dureront deux semaines et concerneront dix binômes.</p>	<p>Experts à choisir durant l'exécution du projet selon les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine cible,</li> <li>✓ Qualités de formateur</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p>Les experts D.1. pourront faire partie des experts proposés.</p>

D.3. Organisation d'un stage en Tunisie destiné à la formation des formateurs aux pratiques de la formation des personnels.	L'expert aura pour tâche la formation pédagogique des formateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un expert spécialisé dans la formation pédagogique,</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans,</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
D.4. Organisation d'ateliers de formation des techniciens en Tunisie en coanimation avec les formateurs.	<p>Les experts auront pour tâche l'assistance technique à l'animation par les nouveaux formateurs d'ateliers de formation continue pour les personnels des services vétérinaires tunisiens dans les domaines cibles choisis (10 ateliers, un par binôme).</p> <p>Ils devront assurer notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La préparation des ateliers avec mise en place de la documentation utilisant le fonds documentaire tunisien ;</li> <li>✓ La coanimation des ateliers ;</li> <li>✓ L'évaluation des formateurs.</li> </ul>	<p>Experts à choisir durant l'exécution du projet selon les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine cible,</li> <li>✓ Qualités de formateur</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p>Les experts D.1. pourront faire partie des experts proposés.</p>
D.5. Organisation, d'ateliers de formation pour les personnels des services vétérinaires (vétérinaires et techniciens).	Les experts auront pour tâche l'organisation d'ateliers de formation pour les personnels des services vétérinaires (vétérinaires et techniciens) dans les domaines non traités en D.4 et selon des thèmes conjoncturels définis lors de l'évaluation D.1.	<p>Experts à choisir durant l'exécution du projet selon les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans la matière à traiter,</li> <li>✓ Qualités de formateur</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p>Les experts D.1. pourront faire partie des experts proposés</p>
<p><b>Note 4 :</b> L'Etat Membre peut proposer moins de quatre experts en D1 si le profil des experts proposés couvre l'ensemble de l'action.</p>		

<b>E/Assistance technique</b>		
<p>E.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle pour dresser un état des lieux et déterminer les priorités et les besoins en assistance technique. Domaines cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Santé animale</li> <li>2. Protection et bien-être animal :</li> <li>3. Hygiène publique vétérinaire (Filières déjà agréées UE et autres filières) et conditions d'asepsie et de désinfection en milieu agricole, industriel et dans le domaine du transport des animaux vivants et des produits, conditions d'agrément des produits utilisés, produits non destinés à la consommation humaine et équarrissage et traitement des cadavres et des matières à risque</li> <li>4. Conditions d'importation et d'exportation, contrôles aux frontières.</li> </ol>	<p>Quatre experts (un par domaine cible) auront pour tâche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'établir un état des lieux,</li> <li>✓ d'établir les besoins et les priorités en assistance technique.</li> </ul> <p><b>Note 5 :</b> Le rapport établi par les experts servira de base pour l'activité D.1.</p>	<p>Quatre experts couvrant les différents domaines cibles ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine cible,</li> <li>✓ Bonnes connaissances de la législation vétérinaire européenne équivalente</li> <li>✓ Expérience souhaitable en matière d'évaluation et d'audit des services selon les critères européens</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
<p>E.2.Mise en oeuvre de l'assistance technique sous la forme d'un accompagnement des services dans les activités prioritaires identifiées en E.1.</p> <p>Pourront être pris en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la lutte contre les principales maladies animales contagieuses et zoonose ainsi que la qualification des élevages</li> <li>2. l'établissement de plans d'urgences et l'organisation d'exercices d'alertes pour les principales maladies contagieuses</li> <li>3. la définition et la mise en place de procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zosanitaires pour les mollusques bivalves (protocole d'échantillonnage, suivi documentaire, procédures de contrôle, etc.)</li> <li>4. l'étude des moyens nécessaires à la généralisation des</li> </ol>	<p>Les experts auront pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'apporter l'appui nécessaire aux services concernés dans leurs activités,</li> <li>✓ de proposer des solutions adaptées au contexte local,</li> <li>✓ de superviser la rédaction des documents utiles à ces activités,</li> <li>✓ de superviser l'exécution des activités,</li> </ul>	<p>Les mêmes experts que pour E.1 auxquels pourront s'ajouter ou se substituer d'autres experts en fonction des compétences requises dans les domaines choisis de l'appui technique.</p> <p>Pour chaque expert il sera demandé les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire ou diplôme équivalent</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine d'appui technique choisi</li> <li>✓ Bonnes connaissances de la législation vétérinaire européenne équivalente</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p><b>Note 6 :</b> la proposition doit inclure au moins 8</p>



<p>procédures de contrôle des produits de la pêche (y compris d'aquaculture) aux produits destinés au marché local.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. la mise en place des procédures d'agrément de contrôle et d'inspection des établissements de la filière avicole ; la mise en place d'un plan de surveillance des salmonelles ; la sensibilisation des acteurs de la filière aux systèmes de traçabilité ; la rédaction de manuels de procédures correspondant et la sensibilisation à ces procédures</li> <li>6. l'évaluation du plan national de recherche des résidus et substances indésirables et son extension à d'autres produits</li> <li>7. l'assistance à l'organisation des filières viandes, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine conformément aux normes de sécurité alimentaires requises</li> <li>8. l'assistance à la mise en place de procédures de contrôles à l'importation et de certifications à l'exportation</li> <li>9. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément des produits et des méthodes d'asepsie et de désinfection utilisés en milieu agricole, industriel et dans le transport des animaux vivants et des produits.</li> <li>10. l'assistance à la définition et à la mise en place de procédures d'agrément et de contrôle pour l'utilisation des additifs et des compléments alimentaires en alimentation animale</li> <li>11. l'assistance à la mise en place progressive des normes de protection et de bien être animale de l'Union Européenne.</li> </ol>		experts différents.
<p><b>Note 7 :</b> Les domaines proposés dans E.2. seront validés lors de l'expertise mentionnée en E.1. Des objectifs devront être assignés à chacune des priorités retenues.</p>		

<b>F/ Laboratoires :</b>		
<p>F.1. Réalisation d'expertises de cinq disciplines cibles pour dresser un état des lieux et déterminer les besoins en équipements complémentaires et en formation et perfectionnement des personnels.</p> <p>Disciplines cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Santé animale, diagnostic des maladies bactériennes virales et parasitaires, y compris celles des mollusques bivalves:</li> <li>2. Microbiologie alimentaire et surveillance des zones de production des mollusques bivalves (phyto plancton, biotoxines, bactériologie)</li> <li>3. Résidus pesticides, médicaments, métaux lourds</li> <li>4. Encéphalopathies spongiformes transmissibles (TSE)</li> <li>5. Alimentation animale : qualité des aliments</li> </ol>	<p>L'expert de chaque discipline réalisera une mission d'expertise des laboratoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ inventaire des moyens humains et matériels par laboratoire,</li> <li>✓ étude de la situation des analyses réalisées par les laboratoires,</li> <li>✓ plan de développement de la discipline,</li> <li>✓ liste des besoins en équipements et personnels pour le développement,</li> <li>✓ établissement d'un plan de perfectionnement des personnels.</li> </ul> <p>L'expertise devra permettre de déterminer les laboratoires nationaux de référence et de routine dans les disciplines cibles et de valider le contenu des activités F.2 et F.3.</p>	<p>Cinq experts couvrant les disciplines cibles ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire, biologiste ou virologue spécialisé</li> <li>✓ Expérience : minimum 15 ans dans la discipline</li> <li>✓ Expérience en matière vétérinaire,</li> <li>✓ Maîtrisant l'approche qualité des laboratoires,</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul>
<p>F.2. Stages de perfectionnement pour des scientifiques tunisiens sur des techniques analytiques de pointe dans des laboratoires européens.</p> <p>L'action consiste à former 10 scientifiques (deux par discipline).</p> <p>L'Etat Membre mettra à la disposition pour la durée du stage (deux semaines) un formateur par discipline.</p>	<p>Les formateurs auront pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De former les scientifiques sur les méthodes d'essai liées à la discipline d'analyse,</li> <li>✓ De préparer un document pédagogique reprenant les procédures et les bonnes pratiques à mettre en place,</li> <li>✓ D'initier les scientifiques à utiliser ces outils pour les analyses effectuées au laboratoire.</li> </ul>	<p>Cinq experts couvrant les disciplines cibles ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vétérinaire, biologiste, virologue et/ou chimiste ou équivalent, spécialisés dans la discipline</li> <li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans la discipline,</li> <li>✓ Qualités de formateur,</li> <li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li> </ul> <p>Les experts E.1. pourront faire partie des experts proposés</p>

<p>F.3. Organisation de 10 stages pratiques en Tunisie pour les personnels techniques des laboratoires.</p>	<p>Les formateurs auront pour tâche d'animer des ateliers de formation (10) destinés aux personnels technique des laboratoires sur les méthodes liées à la discipline d'analyse et de les initier aux procédures et aux bonnes pratiques à mettre en place.</p>	<p>Cinq experts, de préférence les experts E.2, ou experts d'expertise équivalente couvrant les disciplines cibles ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vétérinaire, biologiste, virologue et/ou chimiste ou équivalent, spécialisés dans la discipline</li><li>✓ Expérience : minimum 10 ans dans la discipline,</li><li>✓ Qualités de formateur,</li><li>✓ Bonne maîtrise de la langue française pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.</li></ul>
---	---	---

---

### 3.2 Institution responsable dans le pays bénéficiaire

---

Autorité contractante :

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.

Responsable national du P3A : Moncef BOUALLAGUI  
98 Avenue Mohamed V 1002 Tunis Belvédère,  
Tunis, République Tunisienne  
Tél. : + 216 71 796 616  
Fax : + 216 71 799 069  
E-Mail : [regionale@mdci.gov.tn](mailto:regionale@mdci.gov.tn)

Institution bénéficiaire : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Personne de contact : M. Hafedh KHLIF  
Sous Directeur à la Direction Générale  
des études et de développement agricole.  
30 Rue Alain SAVARY, 1002 Tunis Belvédère,  
Tunis, République Tunisienne  
Tél. : + 216 71 780 528  
Fax : + 216 71 785 764  
E-mail : [khlihafedh@yahoo.fr](mailto:khlihafedh@yahoo.fr)

---

### 3.3 Homologues principaux

---

Chedia Seghaier Ben Romdhane  
Médecin Vétérinaire à la DGSV  
30 Rue Alain SAVARY, 1002 Tunis Belvédère, Tunis, République Tunisienne  
Tél. : + 216 71 794 586  
Fax : + 216 71 787 906  
E-mail : [benromdhane.chedia@iresa.agrinet.tn](mailto:benromdhane.chedia@iresa.agrinet.tn)

---

### 3.4 Contributions requises de l'institution responsable

---

Le projet de jumelage est considéré comme étant une priorité pour le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques. Le Ministère consacrera tous les moyens humains et matériels nécessaires à sa conduite.

Le Ministère mettra à la disposition du conseiller résident de jumelage :

- Un bureau équipé avec les commodités de travail
- Un cadre assistant ayant une bonne maîtrise des problèmes vétérinaires.

## 4 Budget

Unité : Euro

Activités	Coût du volet jumelage	Budget global du projet (y compris composante investissement)
<b>Composante A : Législation et réglementation</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>
<b>Composante B : Organisation des Services Vétérinaires</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Composante C : Information et documentation</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>Composante D : Formation</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
<b>Composante E : Assistance technique</b>	<b>330 000</b>	<b>330 000</b>
<b>Composante F : Laboratoires</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>
<b>Total composantes A à F</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>
<b>Autres activités du volet jumelage (CRJ, coordination, coûts administratifs, réserve)</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>Autres volets du projet</b>	<b>-</b>	<b>100 000<sup>2</sup></b>
<b>Totaux</b>	<b>1 350 000<sup>3</sup></b>	<b>1 450 000</b>

## 5 Modalités de mise en œuvre

### 5.1 Organisme de mise en œuvre

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques est responsable de la mise en œuvre du projet. Il assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

Personnes de contact :

M. Hafedh KHLIF

Sous Directeur à la Direction Générale  
des études et de développement agricole.

30 Rue Alain SAVARY, 1002 Tunis Belvédère, Tunis, République Tunisienne

Tél. : + 216 71 780 528

Fax : + 216 71 785 764

E-mail : [khlihafedh@yahoo.fr](mailto:khlihafedh@yahoo.fr)

<sup>2</sup> : Contribution au renforcement des moyens des services vétérinaires (équipements informatiques et didactiques et matériels permettant l'accomplissement des activités des services (cf. § 1.7).

<sup>3</sup> : Y compris les frais (déplacements et perdiem) nécessaires pour l'organisation des missions d'étude

---

Chedia Seghaier Ben Romdhane  
Médecin Vétérinaire à la DGSV  
30 Rue Alain SAVARY, 1002 Tunis Belvédère, Tunis, République Tunisienne  
Tél. : + 216 71 794 586  
Fax : + 216 71 787 906  
E-mail : benromdhane.chedia@iresa.agrinet.tn

## **5.2 L'UGP3A**

---

L'Unité de Gestion du Programmes assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

Personne de contact à l'UGP :

Mme. Nawele Ben Romdhane Dhrif  
Directeur de l'UGP3A  
23, rue Ahmed RAMY 1002 Tunis belvédère,  
Tunis, République Tunisienne  
Tél : +216 71 892 833  
Fax : +216 71 894 782  
E-mail : [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

## **5.3 Comité de pilotage du projet**

---

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques constituera un comité de pilotage du projet dont la composition et la périodicité des réunions seront fixées dans la convention de jumelage.

## **6 Calendrier de mise en œuvre**

---

*Date limite pour la réception des propositions* : 20 octobre 2005

*Date prévue de démarrage du projet*: avril 2006

*Date prévue de démarrage de la mission de jumelage*: mai 2006

*Durée légale du projet* : 26 mois

*Durée de la mission de jumelage* : 24 mois

---

## **7 Environnement du projet**

---

### **7.1 Conditionnalité et coordination avec le projet global**

---

Il est important de noter que certaines activités du projet sont liées les unes aux autres :

1. Les activités d'élaboration de stratégies et/ou de définition de plans d'action doivent être programmées suffisamment à l'avance par rapport aux activités de mise en œuvre qui en découlent. Cette programmation permettra de valider les documents de référence (plans d'action ou stratégiques) y compris la pertinence des activités de mise en œuvre.
2. Le projet prévoit, en plus du volet jumelage, les composantes suivantes :
  - Le renforcement de l'infrastructure de contrôle vétérinaire à travers des investissements et une assistance technique privée visant la mise aux normes des laboratoires en vue de la candidature à l'accréditation
  - La contribution au renforcement des moyens des services vétérinaires (100 000 €) à travers l'acquisition d'équipements informatiques et didactiques et de matériels permettant l'accomplissement des activités des services vétérinaires dans des conditions répondants aux exigences des normes internationales

Ces deux lots d'activités permettent au projet d'atteindre tous ces objectifs.

La construction des extensions des bâtiments des laboratoires est en cours et sera théoriquement achevée en grande partie avant le démarrage du volet jumelage du projet. Aussi, les expertises de laboratoires à mener dans le cadre du projet de jumelage permettront d'orienter les choix du reste des investissements à réaliser en matière d'équipements lourds et/ou complémentaires.

### **7.2 Degré de maturité du projet**

---

Le projet de jumelage se situe dans la continuité des choix de politique agricole fixés par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.

### **7.3 Durabilité**

---

Pratiquement toutes les activités du projet visent l'assistance au Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques à mettre en place la législation et l'organisation ainsi que les mécanismes et outils de travail et à transférer une expertise en matière de contrôle des animaux et des produits d'origine animale et d'hygiène publique vétérinaire compte tenu d'une situation économique et une organisation propres. Les procédures à mettre en place et la formation à assurer tout le long du projet permettront aux services du Ministère de capitaliser le savoir faire au niveau de leurs personnel et structures internes ; capital garant de la durabilité en matière de services fournis par le Ministère.

## **8 Conformité à l'Accord d'Association et au programme AAA**

---

L'Accord d'Association Tunisie-UE a prévu au niveau de l'article 54 relatif à l'agriculture et la pêche, la coopération en matière sanitaire et phytosanitaire et également en matière de techniques des cultures.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cette coopération pour permettre le développement des échanges dans le secteur agricole. Il rentre donc dans le cadre de la mise en œuvre de l'AA et constitue un projet parfaitement éligible au Programme d'Appui à l'AA "P3A".



## **Annexe**

### **Matrice du cadre logique**

<b>MATRICE DU CADRE LOGIQUE</b>			
<b>Renforcement des capacités des services de contrôle vétérinaire</b>			
		<b>Numéro de référence du projet : TU05/AA/HE08</b>	<b>Budget total : 1 350 000 €</b>
		<b>Date limite d'engagement : 04/08/2008</b>	<b>Date limite de déboursement : 30/11/2009</b>
<b>Objectif général</b>	<b>indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	
Contribuer au développement du contrôle des animaux vivants et des produits d'origine animale en matière de santé et protection animales et d'hygiène publique vétérinaire et à l'adaptation des procédures et de la réglementation tunisiennes aux standards européens et internationaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de faciliter le commerce avec l'UE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'établissements répondant aux normes communautaires et internationales</li> <li>• Nombre de certificats reconnus/refusés aux frontières UE</li> <li>• Importations acceptés / refusés aux frontières tunisiennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> <li>• Statistiques UE</li> <li>• Statistiques tunisiennes</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Composante A : Législation et réglementation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter les agents (Services Vétérinaires) chargés des contrôles et les opérateurs économiques d'un cadre légal actualisé en matière de santé animale et de sécurité alimentaire, adapté aux nouvelles exigences du commerce mondial et permettant le développement des relations avec l'UE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de textes nécessaires finalisés</li> <li>• Tables de correspondance élaborées</li> <li>• Les cadres des ministères concernés et les opérateurs ont connaissance des dispositions tunisiennes, communautaires et internationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CRJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de textes validés par les services concernés du ministère</li> </ul>
<b>Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires tunisiens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une organisation des Services Vétérinaires capable d'assurer la mise en œuvre de la réglementation et reconnue au niveau international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réorganisation des Services vétérinaires adaptée aux nouvelles exigences réglementaires proposée</li> <li>• Les cadres des ministères concernés et les opérateurs ont connaissance des modes d'organisation des Services Vétérinaires de l'Union Européenne et de la réorganisation des Services Vétérinaires Tunisiens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CRJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition validée par les services concernés</li> </ul>

<p><b>Composante C : Information et documentation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux agents chargés des contrôles d'accéder aux informations techniques et de travailler avec des méthodes fiables et connues des opérateurs nationaux comme des services et opérateurs des pays partenaires dans les échanges économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système d'informations techniques est informatisé, opérationnel et accessible aux agents des services vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intranet / Web</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires</li> </ul>
<p><b>Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux Services Vétérinaires de s'appuyer en permanence sur du personnel maîtrisant les techniques utilisées au niveau communautaire et international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre général de formation initiale et de formation continue proposé</li> <li>• 20 formateurs en exercice</li> <li>• Au moins 150 personnes (vétérinaires et techniciens) formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CRJ</li> </ul>	
<p><b>Composante E : Assistance technique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procurer l'assistance technique nécessaire dans les secteurs prioritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs définis durant phase d'expertise atteints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CRJ</li> <li>• Rapport des différents experts</li> </ul>	
<p><b>Composante F : Laboratoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au processus de renforcement et d'accréditation des laboratoires d'analyse et d'essais utilisés par les Services Vétérinaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les analyses réalisées par les laboratoires nationaux de référence conformes aux normes européennes et internationales</li> <li>• Plan d'organisation et de développement de cinq disciplines d'analyse adopté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CRJ</li> <li>• Nombre d'analyses et de réclamations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination nécessaire entre le projet jumelage et le projet BM est effectuée</li> </ul>

Résultats minimums attendus	indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Composante A : Législation et réglementation:</b>			
1. La comparaison est établie entre la législation tunisienne et européenne ainsi que l'inventaire des compléments nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'inventaire de la législation, tableaux comparatifs incluant les compléments nécessaires disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	
2. Un schéma juridique est préparé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma juridique disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition examinée par les services vétérinaires et les services concernés</li> </ul>
3. les projets de textes nécessaires sont rédigés et finalisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• projet de textes nécessaires rédigés avant séminaire</li> <li>• projets de textes nécessaires finalisés après séminaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de textes validés par les services concernés du ministère</li> </ul>
4. Des tables de correspondance de la nouvelle législation avec celle de l'Union Européenne sont préparées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table de correspondance des réglementations européenne et tunisienne disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	
5. Les cadres de l'administration et les professionnels sont informés des dispositions de la législation européenne et des projets de textes pour la législation tunisienne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 30 cadres des ministères concernés et des opérateurs par séminaire familiarisés avec la législation européenne et les projets de textes pour la législation tunisienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs des travaux des séminaires</li> </ul>	

<p><b>Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires tunisiens:</b></p> <p>1. Une évaluation de l'organisation, du rôle et des moyens mis en œuvre par les Services Vétérinaires (services centraux, décentralisés, corps des inspecteurs) réalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état des lieux de l'organisation, du rôle et des moyens mis en œuvre est dressé</li> <li>• Un inventaire des déficits à combler pour atteindre l'objectif est réalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Rapport expert</li> </ul>	
<p>2. Une proposition de réorganisation de l'ensemble des Services Vétérinaires (services centraux, décentralisés, corps des inspecteurs) est élaborée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une proposition de réorganisation des Services vétérinaires dans leur ensemble présentée avant l'atelier de travail</li> <li>• La proposition de réorganisation des Services vétérinaires finalisée après l'atelier de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition examinée par les services vétérinaires</li> <li>• Proposition validée par les services concernés</li> </ul>
<p>3. Les cadres de l'administration et les professionnels sont informés des différentes sortes d'organisations dans l'Union Européenne et de la proposition d'organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50 cadres des ministères concernés et des opérateurs par séminaire familiarisés avec les modes d'organisation des Services Vétérinaires de l'Union Européenne</li> <li>• Au moins 30 responsables consultés sur la proposition d'organisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs des travaux du séminaire</li> <li>• Documents récapitulatifs des travaux de l'atelier</li> </ul>	

<p><b>Composante C : Information et documentation :</b></p> <p>1. Le Ministère dispose de l'étude de l'existant et des besoins des différents services impliqués dans les contrôles vétérinaires en matière d'information et de documentation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique d'organisation et de développement de l'utilisation de l'information disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	
<p>2. Une cellule de veille est mise en place ; ses membres sont informés sur les pratiques européennes dans ce domaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure fonctionnelle.</li> <li>• Deux cadres informés sur les techniques de veille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents produits par la cellule / notes internes au Ministère</li> <li>• Rapport de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère fournit les moyens humains et matériels nécessaires.</li> </ul>
<p>3. Un tableau de bord de développement et d'utilisation des supports d'information et de la documentation et un plan pour la collecte et le traitement de ces informations sont élaborés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau de bord disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents produits par la cellule / notes internes au Ministère</li> </ul>	
<p>4. Les informations et documentations générales sont collectées à la suite des missions des cadres en Europe et sont remises à la cellule de veille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des documents et de leurs sources disponibles à la cellule.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de mission / Documents internes à la cellule</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadres envoyés en mission collectent les informations nécessaires</li> </ul>
<p>5. Les manuels et procédures sont rédigés et remis à la cellule de veille suite aux activités d'assistance technique, de formation et de perfectionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuels et procédures rédigés et disponibles à la cellule.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système documentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadres participant aux activités de formation en Tunisie ou en UE rédigent les documents et manuels nécessaires.</li> </ul>
<p>6. Le personnel des services maîtrise l'exploitation de l'information et la documentation mises à disposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50 agents sensibilisés et formés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs des travaux de l'atelier</li> </ul>	
<p>7. Le système d'informations techniques est informatisé, opérationnel et accessible aux agents des services de la qualité et de la santé végétale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'information opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intranet / Web</li> </ul>	

<p><b>Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau :</b></p> <p>1. Un état des lieux en matière de formation initiale, de formation continue et de remise à niveau est réalisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état des lieux de la formation des agents et un inventaire des compléments à apporter disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	
<p>2. Un cadre général de formation initiale et de formation continue est fourni au ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre général de formation initiale et de formation continue disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition examinée par les services Vétérinaires et les services de formation concernés (Ecole Vétérinaire)</li> </ul>
<p>3. Un tableau de bord de remise à niveau de l'ensemble du personnel des Services Vétérinaires est élaboré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau de bord de remise à niveau disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition examinée par les services Vétérinaires</li> </ul>
<p>4. 20 formateurs maîtrisent les techniques de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 futurs formateurs formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs de la session de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Services Vétérinaires désignent les 20 futurs formateurs</li> </ul>
<p>5. 20 formateurs maîtrisent les aspects techniques et organisationnels liés à leur spécialité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 personnes formées sur les méthodes et procédures européennes dans leur spécialité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de missions</li> </ul>	
<p>6. 20 formateurs initiés à l'animation de séminaires de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 100 personnes (vétérinaires et techniciens) formés par les formateurs tunisiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs des sessions de formation</li> </ul>	
<p>7. Les cadres et les agents des Services Vétérinaires maîtrisent les procédures et les techniques utilisées au niveau communautaire et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50 personnes (vétérinaires et techniciens) formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents récapitulatifs des sessions de formation</li> </ul>	

<p><b>Composante E : Assistance technique :</b></p> <p>1. Un état des lieux des secteurs d'activité des services vétérinaires est réalisé et la liste des priorités est établie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux et liste des priorités avec fixation des objectifs, disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la liste des priorités par les Services Vétérinaires</li> </ul>
<p>2. Diminution des foyers de maladies contagieuses et du taux de prévalence des zoonoses ; les cheptels du « secteur organisé » sont qualifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution d'au moins 10% par an pour « rage » et « blue tongue »</li> <li>50 cheptels qualifiés « tuberculose », « brucellose » par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> </ul>
<p>3. Les plans d'urgence sont établis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'urgence disponibles pour au moins trois maladies par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> </ul>
<p>4. Les principaux acteurs concernés ont participé à l'exercice d'alerte et en maîtrisent les différentes phases.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins un exercice par an effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> <li>Médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> </ul>
<p>5. Des procédures d'évaluation et de maîtrise des risques zoosanitaires pour les mollusques bivalves vivants sont définies et mis en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>Les contrôles nécessaires effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport expert</li> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> <li>Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
<p>6. Des procédures de contrôles des produits de la pêche (y compris d'aquaculture) destinés au marché local sont élaborées ; des contrôles sont effectués sur des marchés cibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>Les contrôles effectués sur les marchés cibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport expert</li> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> <li>Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
<p>7. Les procédures d'agrément et de contrôle des établissements de la filière avicole sont mis en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>Les contrôles nécessaires effectués</li> <li>Au moins 3 établissements agréés UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport expert</li> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> <li>Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité retenue en E1</li> <li>Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>



8. Un plan de surveillance des salmonelles dans les élevages avicoles est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>• Les contrôles nécessaires effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
9. Le plan national de recherche des résidus et substances indésirables est actualisé et étendu à l'ensemble des produits alimentaires d'origine animale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>• Les contrôles nécessaires effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
10. L'organisation des filières viande, lait et produits transformés destinés à la consommation humaine est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les établissements recensés</li> <li>• Les normes de sécurité alimentaires définies pour l'ensemble des opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> </ul>
11. Les procédures de contrôle à l'importation et de certification à l'exportation sont en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuels de procédures de contrôle à l'importation et manuels de procédures de certification à l'exportation disponibles</li> <li>• Nombre de contrôle effectués</li> <li>• Nombre de certificats délivrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
12. Les produits et les méthodes d'asepsie et de désinfection en milieu agricole, industriel de l'agro-alimentaire et dans le transport des animaux vivants et des produits sont agréés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>• Nombres d'agréments effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>
13. Les additifs et les compléments alimentaires pour l'alimentation animale sont agréés et les contrôles de leur utilisation sont mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures définies et les documents utiles disponibles</li> <li>• Nombres d'agréments effectués</li> <li>• Nombres de contrôles effectués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Procédures validées par les Services Vétérinaires</li> </ul>

14. Une stratégie de mise en place des normes de protection et de bien être animale est définie et appliquée progressivement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document définissant la stratégie disponible</li> <li>• Activités de mise en œuvre de la stratégie réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> <li>• Rapport expert</li> <li>• Compte rendu d'activité des Services Vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Document validé par les autorités concernées et les associations de protection animale</li> </ul>
15. Des recommandations concernant les produits non destinés à la consommation humaine et l'équarrissage et le traitement des cadavres et des matières à risque sont établies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document reprenant les recommandations disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> </ul>
16. Les manuels de bonnes pratiques sont rédigés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuels de bonnes pratiques disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité retenue en E1</li> <li>• Manuels validés par les Services Vétérinaires</li> </ul>
<p><b>Composante F : Laboratoires :</b></p> <p>1. Le ministère dispose de plans d'organisation et de développement des laboratoires pour cinq disciplines d'analyse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq plans d'organisation et de développement disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien entre « Projet Banque Mondiale » et les activités labo du projet jumelage: les extensions des bâtiments des laboratoires et les équipement lourds sont opérationnels ou programmés en conséquence.</li> </ul>
2. Le ministère dispose de plans de formation et de perfectionnement des personnels des laboratoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des plans de formation et de perfectionnement du personnel des laboratoires disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports experts</li> </ul>	
3. Les dix scientifiques sont formés sur des techniques de pointe en matière d'analyses et de détermination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dix scientifiques formés sur des techniques de pointe en UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les laboratoires désignent les 10 scientifiques</li> </ul>
4. Le personnel technique des différents laboratoires est formé sur les méthodes liées à la discipline d'analyse et sont initiés aux procédures et aux bonnes pratiques à mettre en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50 techniciens et agents de laboratoires formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports experts</li> </ul>	

Activités indicatives	Moyens (Le nombre d'HJ est donné à titre indicatif)	Hypothèses
<p><b>Composante A : Législation et réglementation:</b></p> <p>A.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des textes existants et la proposition d'une nouvelle réglementation.</p> <p>A.2. Assistance technique pour l'organisation de séminaires destinés à présenter la législation européenne et les nouveaux projets de textes.</p>	<p>✓ ATP (180 HJ) 6 missions de 2 semaines X 3 experts ✓ ATP (30 HJ) 6 missions de 1 semaine</p>	<p>Proposition examinée par les services vétérinaires et les services concernés</p> <p>Projets de textes validés par les services concernés du ministère</p>
<p><b>Composante B : Structure et organisation des Services Vétérinaires tunisiens:</b></p> <p>B.1. Assistance technique pour l'étude et l'évaluation des structures existantes des Services Vétérinaires en cohérence avec les référentiels internationaux.</p> <p>B.2. Assistance technique pour l'organisation d'un séminaire sur les différents modes d'organisation des services Vétérinaires dans les Etats membres de l'Union européenne.</p> <p>B.3. Assistance technique pour l'organisation d'un atelier de travail pour présenter la proposition de réorganisation des Services Vétérinaires.</p>	<p>✓ (CRJ)</p> <p>✓ ATP (9 HJ)</p> <p>✓ (CRJ)</p>	<p>Proposition examinée par les services vétérinaires</p> <p>Proposition validée par les services concernés</p>
<p><b>Composante C : Information et documentation :</b></p> <p>C.1. Assistance technique pour l'étude de l'existant et des besoins des différents services en matière d'information et de documentation.</p> <p>C.2. Organisation d'une mission d'étude pour deux cadres tunisiens auprès d'organismes européens sur l'organisation, la gestion et la mise à disposition des informations et documentations liées aux questions vétérinaires.</p> <p>C.3. Assistance technique pour l'élaboration la collecte et le traitement des informations et documents nécessaires aux activités des services concernés.</p> <p>C.4. Organisation d'ateliers de travail de sensibilisation à la documentation et à l'information des différents cadres et agents (vétérinaires et techniciens) et opérateurs/producteurs.</p> <p>C.5. Assistance technique pour la rédaction et la collecte des supports documentaires.</p> <p>C.6. Assistance technique pour le développement du système de gestion informatisé de la documentation et de l'information.</p>	<p>✓ ATP (10 HJ) 1 mission de 2 semaines (formation en Europe)</p> <p>✓ ATP (30 HJ) 1 mission de 2 semaines + 4 missions de 1 semaine</p> <p>✓ ATP (18 HJ) 2 X 3 missions de 3 j</p> <p>✓ (CRJ)</p> <p>✓ ATP (50 HJ) 5 missions de 2 semaines</p>	<p>Le Ministère fournit les moyens humains et matériels nécessaires</p> <p>Les cadres envoyés en mission collectent les informations nécessaires</p> <p>Les cadres participant aux activités de formation en Tunisie ou en UE rédigent les documents et manuels nécessaires.</p>

<p><b>Composante D : Formation initiale, formation continue et remise à niveau</b></p> <p>D.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle, élaboration d'un état des lieux et détermination des besoins en formation.</p> <p>D.2. Organisation de stages pratiques pour les formateurs dans l'Etat Membre.</p> <p>D.3. Organisation d'un stage en Tunisie destiné à la formation des formateurs aux pratiques de la formation des personnels.</p> <p>D.4. Organisation d'ateliers de formation des techniciens en Tunisie en coanimation avec les formateurs.</p> <p>D.5. Organisation, d'ateliers de formation pour les personnels des services vétérinaires (vétérinaires et techniciens).</p>	<p>✓ ATP (40 HJ) 5 missions de 2 semaines</p> <p>✓ (formation en Europe) + ATP (50 HJ)</p> <p>✓ ATP (10 HJ) 2 missions de 1 semaines</p> <p>✓ ATP (50 HJ) 10 missions de 1 semaines</p> <p>✓ ATP (50 HJ) 10 missions de 1 semaines</p>	<p>Proposition examinée par les services Vétérinaires et les services de formation concernés (Ecole Vétérinaire)</p> <p>Proposition examinée par les services Vétérinaires</p> <p>Les Services Vétérinaires désignent les 20 futurs formateurs</p>
<p><b>Composante E : Assistance technique</b></p> <p>E.1. Réalisation d'expertises préalables des secteurs de l'activité de contrôle pour dresser un état des lieux et déterminer les priorités et les besoins en assistance technique.</p> <p>E.2. Mise en oeuvre de l'assistance technique sous la forme d'un accompagnement des services dans les activités prioritaires identifiées en E.1.</p>	<p>✓ ATP (80 HJ) 8 missions de 2 semaines</p> <p>✓ ATP (300 HJ) 60 missions de 1 semaine</p>	<p>Les activités d'assistance techniques sont validées</p>
<p><b>Composante F : Laboratoires</b></p> <p>F.1. Réalisation d'expertises de cinq disciplines cibles pour dresser un état des lieux et déterminer les besoins en équipements complémentaires et en formation et perfectionnement des personnels.</p> <p>F.2. Stages de perfectionnement pour des scientifiques tunisiens sur des techniques analytiques de pointe dans des laboratoires européens.</p> <p>F.3. Organisation de 10 stages pratiques en Tunisie pour les personnels techniques des laboratoires.</p>	<p>✓ ATP (50 HJ) 5 missions de 2 semaines</p> <p>✓ (formation en Europe) ATP (50 HJ)</p> <p>✓ ATP (50 HJ) 10 missions de 1 semaine</p>	<p>Les laboratoires désignent les 10 scientifiques</p> <p>Lien entre « Projet Banque Mondiale » et les activités labo du projet jumelage: les extensions des bâtiments des laboratoires et les équipement lourds sont opérationnels ou programmés en conséquence.</p>